



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

DÉLIBÉRATION N°CA-2022-14 Séance du 05.07.2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fixation de la participation financière des seniors à l'atelier floral dans le cadre de la semaine Bleue 2022

Date de la convocation : 30.06.2022

Date d'affichage du compte-rendu succinct

ou de notification :

1 2 JUIL 2022

Date de réception en préfecture des Yvelines :

1 3 1111 2022

| Nombre de membres |    |
|-------------------|----|
| En exercice       | 15 |
| Présents          | 11 |
| Représentés       | 3  |
| Absents excusés   | 1  |
| Votants           | 14 |

Certifié exécutoire,

OGES: COLUMN COL

La Présidente,

Caroline DOUCERAIN

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet, à quatorze heures,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

MMES Caroline DOUCERAIN - Maryvonne AFFAIROUX - Kahina ANDRADE - - Odile CONROY - Elsa DOUMENS - Nicole MARCHAIS - Claude MASSÉ - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - François DONCOEUR

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:**

MME Sarah ANDRÉ ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD MME Sylvie GÉRARD ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR M Jean-Luc ROCUET ayant donné pouvoir à MME Glaude MASSÉ

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ S MME Houria BENSEKHRIA

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

## **SECRÉTAIRE DE SÉANCE:**

MME Arlette PEYTOUR

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget du Centre communal d'action sociale pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées, qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2022, un atelier floral proposé par le fleuriste de Jouy-en-Josas, sera organisé à destination des seniors ;

CONSIDÉRANT que cette activité est trop onéreuse pour être supportée en totalité par le budget du CCAS de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que cette activité soit proposée;

# Après avoir entendu l'exposé de Madame Arlette PEYTOUR, Vice-présidente, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer la participation financière des seniors pour cette activité proposée dans le cadre de la Semaine Bleue 2022, comme suit :

Atelier floral: 20 €

**PRÉCISE** que la participation financière sera réglée directement au CCAS par chèque à l'ordre du Régisseur des recettes du CCAS des Loges-en-Josas;

DIT que les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CCAS à l'article 758 ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ :14
MAJORITÉ REQUISE :8
POUR :14
CONTRE :0
ABSTENTION :0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le

1 1 JUIL, 2022

La Présidente.

Caroline DOUCERAIN